
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Première séance – Mardi 5 juin 2018, à 17 h

**Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président sortant,
puis de M. Eric Bertinat, nouveau président élu**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Maria Casares*, *M. Stéphane Guex*, *M. Claude Jeanneret*, *M^{me} Hanumsha Qerkini* et *M. Lionel Ricou*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2018, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je salue à la tribune la présence de M^{me} Céline Amaudruz, conseillère nationale et ancienne députée, M. Pascal Rubeli, ancien président de ce Conseil municipal, M. Grégoire Carasso, notre ancien collègue désormais député, M. Marc Falquet, député, enfin M^{me} Mireille Luiset, notre ancienne collègue au Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

J'annonce que nous avons autorisé des photographes à prendre des clichés de cette séance inaugurale de la nouvelle année législative. Qu'ils soient les bienvenus. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire silence pendant les communications du bureau.

M. Rémy Pagani devrait assister à l'ensemble de nos séances. M^{me} Sandrine Salerno sera absente ce soir et demande le report à demain des points la concernant, soit les propositions PR-1297 et PR-1302, et leur traitement sur le siège. M. Sami Kanaan sera absent en seconde partie de soirée et demande également le report des points le concernant, soit l'interpellation orale IO-285, ainsi que les rapports sur les propositions PR-1245 A et PR-1260 A. M^{me} Esther Alder et M. Guillaume Barazzone seront également absents à la séance de 20 h 30.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Sylvain Thévoz, avec effet aujourd'hui à 19 h. (*M^{me} Hélène Ecuyer, secrétaire, lit la lettre.*)

Lecture de la lettre:

Genève, le 9 mai 2018

Concerne: démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Après sept ans passés au Conseil municipal de la Ville de Genève, je quitte celui-ci ce mardi 5 juin à 19 h. Je pars avec une pointe d'émotion mais surtout une grande satisfaction, celle d'avoir donné de mon temps et de mon énergie pour le bien de la collectivité. Dans toutes les commissions où j'ai pu siéger, durant les séances plénières, je me suis toujours efforcé d'honorer la confiance que les habitant-e-s de notre ville m'ont accordée en m'y portant.

Siéger à 80 élu-e-s, avec les conseillers administratifs et conseillères administratives, sept groupes politiques, et des indépendants, est un bel exercice de dynamique de groupe, une exigeante école de vie, qui oblige à une forme de modestie et de relativisme, à dialoguer avec d'autres personnes qui n'ont pas toujours, voire rarement les mêmes idées, tentant de trouver, y parvenant parfois, souvent, des convergences, des points communs, obtenant des résultats, se voyant opposer des objections, tentant de travailler les consciences, en se confrontant aux logiques et idéologies de chacun-e.

La politique municipale, c'est du concret, une belle illustration que rien n'est facile ni ne va de soi. Il ne suffit pas de mettre des gens ensemble pour qu'ils soient d'accord ou obtiennent des résultats. Regardez bien votre famille, vous y êtes cinq ou six? Eh bien imaginez, en étant quatre-vingts à chaque repas où il faudrait décider de quelque chose, ce que ça donnerait... Alors, bien entendu, il faut s'armer de patience, avoir un brin de philosophie et une louche de bonne volonté pour durer, accueillir victoires et défaites en continuant à travailler.

J'ai aimé ce rôle de lien avec des associations, les habitant-e-s individuel-le-s, afin de formuler et porter des enjeux à travers la voie délibérative: pour le sport, la culture; pour une ville plus accueillante, plus en phase avec son époque en termes de mobilité douce et de place pour les piétons et vélos dans la ville; pour des repas végétariens dans les écoles, des espaces plus inclusifs pour les diverses minorités; pour défendre les moyens d'une collectivité prospère – mais avec de grands écarts en termes de revenus individuels et de grandes zones d'ombre où s'exercent les discriminations –, ayant le pouvoir de favoriser la redistribution des richesses au maximum, luttant contre la précarité et le sans-abrisme.

J'ai eu beaucoup de plaisir à être ce relais critique, à la disposition (nos numéros sont accessibles à chacun-e sur le site de la Ville) de celles et ceux qui portent des idées, des plaintes et des combats: les associations, des habitant-e-s engagé-e-s, les magistrats. Ce n'est pas un engagement facile, mais c'est une chance aussi. Il se fait certes en plus d'un engagement professionnel, sur le temps que l'on rêve parfois

d'employer pour des loisirs ou la détente, de la lecture, mais il est terriblement gratifiant et nourrissant.

Certains disent parfois qu'un mandat politique est une forme de formation continue. C'est aussi vrai. C'est en tout cas une belle manière de découvrir le pouvoir que l'on peut avoir comme citoyen-ne, et saisir le système dans lequel on baigne pour mieux l'utiliser et le mettre au service de la collectivité. C'est surtout un bon antidote au défaitisme ou aux mouvements dépressifs de type: «de toute façon on est foutu», «ils ne font que ce qu'ils veulent», «on n'a aucun pouvoir». C'est à mes yeux, au contraire, un apprentissage limité et tonifiant de constater que l'on obtient le pouvoir que l'on conquiert et qu'on a besoin d'aller le chercher collectivement. Mauvaise nouvelle: il ne tombe pas du ciel, il faut aller le conquérir. Bonne nouvelle: une fois que l'on est en route, il n'y a pas de limite à ce que l'on peut obtenir, et les possibles sont immenses. Tout dépend, au final, de l'énergie déployée et de la force des collectifs.

Aujourd'hui, je me réjouis qu'une socialiste reprenne la place que je quitte dans ce Conseil. Elle défendra avec la même ardeur des politiques publiques incisives pour atteindre la justice sociale et renforcer la lutte contre les discriminations et inégalités frappant les habitant-e-s de notre belle ville. Je prolongerai pour ma part désormais ce combat à une autre échelle, mais d'une manière identique sur le fond, au sein d'un autre groupe socialiste, au Grand Conseil.

J'aimerais, pour conclure ces quelques lignes, remercier chaleureusement le groupe socialiste du Conseil municipal, ma section, mon parti, pour l'engagement sans faille que nous avons porté ensemble au cours de ces années, pour nos idéaux et notre projet de société. Remercier aussi chaleureusement les collaborateurs et collaboratrices de l'administration qui garantissent la qualité des prestations municipales et font un travail essentiel pour le vivre ensemble et la lutte contre les inégalités à Genève.

Bye bye, Conseil municipal; bonjour, Grand Conseil.

Mon engagement, lui, reste le même.

Sylvain Thévoz

(Applaudissements.)

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de la remplaçante de M. Sylvain Thévoz, M^{me} Sara Petraglio, aura lieu ce soir à 20 h 30. Je donne la parole à qui souhaite s'exprimer.

M^{me} Albane Schlechten (S). Cher Sylvain, c'est avec émotion que nous te disons au revoir ce soir.

Sylvain est le coprésident de notre section, le président de la commission des sports de notre parti et le responsable de la mobilisation. Il peut vous tenir un stand à lui seul, tout en écrivant des textes, des motions, de la poésie, pour des causes perdues parfois, mais pour des causes communes toujours. (*Ndlr: Causes Communes est le nom de la publication bimestrielle du Parti socialiste Ville de Genève.*) Sylvain est le militantisme fait homme. C'est aussi un adepte des baignades en eau froide. Et là, Sylvain, tu te plongeras dans les torrents impitoyables du Grand Conseil; nous te souhaitons donc de réussir à élever la température de cette nouvelle assemblée. Et, bien sûr, de recevoir des piques, toi qui calmes toujours et ne provoques jamais, surtout pas les bancs d'en face... Jamais.

Sylvain est un militant, mais aussi un rassembleur, autour de valeurs humaines, sociales, culturelles et sportives. Tu es notre «capitaine Sylvain», qui répétait au tournoi inter-services de la Ville: «On s'en fiche, on est là pour le prix du fair-play.» En fait, on ne l'a jamais eu, ce prix... parce qu'un tas de noms d'oiseau se déversaient sur le terrain au bout de dix minutes, allez savoir pourquoi. Moi, je n'ai pas compris.

Sylvain est un homme qui teste. Les nerfs de ses collègues, comme je l'ai dit auparavant, mais aussi les régimes alimentaires: le végétarisme, le régime sans sucre, mais jamais, étonnamment, le régime sans gras. Sylvain est un peu la couenne de notre groupe – le terme est amical, bien sûr – et, vous le savez tous et toutes dans cette salle, «le gras, c'est la vie».

Bonne chance à toi, capitaine. Continue de semer une bonne ambiance sur ton passage, mange bien cinq fruits et légumes par jour et, surtout, reste comme tu es, intègre jusqu'au bout des palmes. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). La première qualité qu'on remarque chez Sylvain – c'est une qualité quand on est d'accord; c'est parfois plus lourd quand on n'est pas d'accord, mais ça arrive très rarement – est son endurance à vouloir vous convaincre, à défendre ses idées. Cette endurance de sportif, qui sait mener à bien ses projets, est profitable lorsqu'on défend, comme souvent dans mon cas, les mêmes idées que lui, et plus sport pour ceux d'en face. Cette endurance a fait qu'il a marqué son but: il est au Grand Conseil. Gardien jaloux des principes fondamentaux, il est le «buteur en touche» de l'intolérance et de la discrimination. Il ne connaît pas la ligne du milieu, il sait se battre avec conviction et parole. C'est un honneur de siéger avec lui.

Cher Sylvain, durant ces années, chaque fois que tu t'approchais de moi lors des pauses en séance plénière, je m'inquiétais de savoir si tu me mettrais

dans un groupe de football, de pétanque ou si tu me pousserais dans une eau à quelques degrés. Bref, avec ton sourire malicieux, tu essayais inlassablement de me convaincre de faire du sport ou de me baigner dans l'eau froide du lac. Et, tout aussi malicieusement, je répondais non, éprouvant ton endurance.

Cher Sylvain, les Verts te souhaitent de réussir tous les buts que tu désires marquer. De vrais goals. Tu nous manqueras. Merci à toi.

M. Pierre Scherb (UDC). Monsieur le conseiller municipal, cher Sylvain Thévoz, nous vivons ensemble nos derniers instants de collégialité au sein du Conseil municipal. Trois ans de discorde et de dispute prennent ainsi fin, tant il est vrai que nous étions rarement d'accord. Si je ne savais pas quoi voter, il m'a toujours suffi de voir le vote de Sylvain Thévoz et de faire le contraire, en étant sûr d'avoir pris la bonne décision. (*Rires.*)

Mais trêve de blagues. J'ai toujours dû admettre l'originalité de tes interventions, de sorte que mon cœur balançait entre le rejet du contenu et l'admiration pour la forme. Nous avons quand même réussi à trouver des activités communes, au-delà de la différence de nos idées politiques, notamment en participant tous les deux, chaque année, à la course pédestre de Bernex A travers le coteau, catégorie des élus. Bien entendu, nous n'avons pas couru ensemble, côte à côte, toi-même étant plutôt un excellent coureur, occupant la quatrième place du classement la dernière fois, tandis que je m'étais contenté d'être un membre de l'équipe gagnante, sans me placer parmi les trois meilleurs, seuls pris en compte pour la victoire de notre équipe du Conseil municipal de la Ville de Genève.

C'est donc avec un vrai regret que le groupe de l'Union démocratique du centre et moi-même te laissons partir vers d'autres responsabilités, sans omettre de te souhaiter beaucoup de plaisir et de satisfaction au Grand Conseil ainsi que pour ta future carrière.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Cher Sylvain, avant d'être élue au Conseil municipal en 2015, je dois dire que je ne voyais en toi que des jolis yeux bleus et un fessier rebondi. Je sais, cela est affreusement sexiste et réducteur parce que, en réalité, tu es aussi un remarquable footballeur, et même davantage. Tu es un sportif reconnu par tous, c'est vrai. D'ailleurs, le Conseil municipal te remercie d'avoir fait remonter la Ville de Genève dans tous les tournois auxquels tu as participé. Nous te prions d'ailleurs, par loyauté, de renoncer à y prendre part pour le Grand Conseil... Assez parlé de sport.

Au sein de cette assemblée, lorsqu'un conseiller municipal démissionne, il est de coutume de saluer ses capacités à écouter ses adversaires et à se montrer

conciliant malgré les divergences idéologiques. Cher Sylvain, tu auras compris que je ne peux pas suivre cette voie-là, en ce qui te concerne. Tu es un homme de conviction, mais parfois d'entêtement. J'admets que tu es un adversaire politique courageux, intelligent et que ton militantisme ne connaît pas le mauvais temps, ni le manque de sommeil, ni de cause secondaire. Si la taxe sur la valeur ajoutée ne te passionne guère, tu ne manques pas d'énergie et de combativité pour défendre les causes qui te tiennent à cœur: la culture, la cohésion sociale ou encore la défense des minorités. Tu n'hésites pas non plus à mettre ton talent d'écrivain au service de tes convictions politiques, mais souvent aussi de ta mauvaise foi. Ton engagement reste admirable et les électeurs socialistes ne s'y sont pas trompés en t'élisant au Grand Conseil.

Le groupe démocrate-chrétien te souhaite plein succès dans la suite de ta carrière.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cher collègue, cher Sylvain, si tu permets que je t'appelle par ton prénom, tu es un infatigable batailleur politique, ce qui fait honneur à tes convictions, et un grand organisateur en ce qui concerne les sports. Le week-end dernier encore, à ce qu'on m'a dit, tu as renforcé l'équipe du Conseil municipal pour battre celle du Grand Conseil. C'était très bien. Tu t'es beaucoup engagé pour la culture et le sport, tu as d'ailleurs présidé la commission des arts et de la culture, excellentement, m'a-t-on dit. Bravo pour tes combats! Tu as de la conviction. On est rarement d'accord, mais ce n'est pas grave. Ce qui est important, c'est de sentir que ses convictions viennent des tripes et, chez toi aussi, c'est le cas. Tu quittes le Conseil municipal, mais nous nous retrouverons tous les deux au Grand Conseil, où nous continuerons à batailler, et je te souhaite plein succès.

M. Tobias Schnebli (EàG). Cher Sylvain, ce n'est pas évident de te dire tout ce que tu m'as fait ressentir au cours de ces années. Je te reconnais la sincérité et l'engagement dans tes élans, en dépit du fait qu'on n'était pas toujours sur le même front. Lorsqu'on l'était, c'était un soutien remarquable de t'avoir à mes côtés dans les combats contre l'intolérance. Je me rappelle que l'avant-dernier prédécesseur de notre président actuel nous avait vus nous engager contre des propos intolérables et tu étais en première ligne, avec moi et d'autres, contre l'intolérance et la phobie de la différence.

Même si je n'ai jamais participé à tes joutes, c'était souvent très sport avec toi, y compris dans cette enceinte, et lorsque nous étions opposés, par exemple s'agissant de l'extension du Musée d'art et d'histoire. Pour avoir des affrontements sportifs de ce genre, il faut des gens convaincus et engagés des deux côtés. Tu l'es et j'espère que tu porteras encore la sincérité de tes élans au Grand Conseil. Tout mon groupe te souhaite bon vent là-bas.

M. Pierre de Boccard (LR). C'est toujours difficile lorsqu'on est en face de Sylvain, rieur, espiègle, parce qu'à chaque fois qu'on doit parler ou qu'on écoute quelqu'un parler dans nos rangs, il a un regard droit, qui veut tout dire, parfois dogmatique et borné, pourrait-on ajouter, mais c'est un sacré travailleur et un battant.

En commission, j'ai eu le plaisir de siéger avec toi, Sylvain, et tu arrivais toujours à faire passer une audition avec malice, que personne ne voulait au début. Après coup, tout le monde était un peu énervé, se demandant pourquoi on avait toutes ces auditions. Bien sûr, elles venaient de toi.

Tu as cette petite chose en plus, que peu de gens ont, cette dualité de la personne qui veut se battre pour ses idées mais qui sait, derrière cela, discuter et prendre quelqu'un à part pour lui proposer un verre ou un tournoi de foot. J'avoue que c'est assez remarquable.

Malgré tout, tu comprendras que tu as été un ennemi pour le Parti libéral-radical, quelqu'un qui ne nous aimait pas trop, ni nos idées. Nous pouvons le comprendre. Je n'ai qu'une seule chose à te dire, cher collègue sportif: bon vent et à l'année prochaine, même si nous ne serons pas dans la même équipe.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Bravo pour tous ces vœux! En tant qu'élu du Mouvement citoyens genevois, je remarque une chose importante: j'ai souvent croisé Sylvain Thévoz dans différentes manifestations de quartier, où il était toujours très engagé, toujours à l'écoute de la population et du citoyen, de ses problèmes petits ou grands. De cette manière, nous avons pu partager de bons moments et le verre de l'amitié. Je dis cela parce que la présence à ces manifestations n'est pas vue par tout le monde et on ne s'imagine pas le travail qu'un conseiller municipal peut y effectuer lorsqu'il le veut. Sylvain faisait partie de ceux-là. Je trouve donc très satisfaisant qu'il soit monté d'un échelon. Sans oublier qu'en commission, même si son parti n'était pas le mien et vice versa, il était toujours volontaire pour venir boucher les trous quand certains étaient malades ou absents, toujours au courant, toujours de bon aloi. Il a toujours travaillé pour le bien de la société. Au niveau du Conseil municipal, tu nous manqueras, Sylvain, mais nous serons encore là pour partager le verre de l'amitié.

(Applaudissements. M. Eric Bertinat, premier vice-président, remet un don d'honneur à M. Sylvain Thévoz. M^{me} Albane Schlechten lui offre un ballon de football. Rires.)

Le président. Nous poursuivons les communications du bureau du Conseil municipal. L'élection d'un représentant du Parti démocrate-chrétien pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les

arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M. Richard Mukundji, démissionnaire, est reportée à la session des 19 et 20 juin.

Lors de sa séance du 29 mai 2018, le Conseil administratif de la Ville de Genève a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, sera présidé par le maire, M. Sami Kanaan, tandis que M^{me} Sandrine Salerno est nommée vice-présidente. Au nom du Conseil municipal et de la population, je leur adresse nos plus vives félicitations. (*Applaudissements.*) Par ailleurs, l'attribution des départements et la répartition des services de l'administration municipale demeurent inchangés, de même que les suppléants des magistrats.

Le tournoi de football inter-services de la Ville de Genève se déroulera le vendredi 8 juin 2018, de 17 h à 21 h, au centre sportif de Vessy. Vous êtes les bienvenus, Mesdames et Messieurs, pour encourager l'équipe de notre Conseil municipal.

Nous tenons à féliciter les équipes de football et de pétanque de la Ville de Genève, qui ont pris part au tournoi des élus des communes, où elles se sont classées à la deuxième place de ces prestigieuses joutes. Pour le football, la première place a été obtenue par la commune de Vernier, que la Ville de Genève a eu l'honneur d'affronter en finale après avoir battu l'équipe du Grand Conseil. Pour la pétanque, Plan-les-Ouates a remporté le tournoi. Encore félicitations aux gagnants et à tous les participants! Nous remercions les organisateurs de ces tournois. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, nous léverons la séance à 18 h 30. L'Ondine genevoise se produira dans la cour de l'Hôtel de Ville à 18 h 45 et un buffet sera servi dans la salle des pas perdus pour les invités, les personnes présentes à la tribune du public et la presse. Le mercredi 6 juin 2018, pour la cérémonie d'investiture du maire, M. Sami Kanaan, nous interrompons nos travaux à 18 h 45, de façon à rejoindre le cortège au départ de la rue de l'Hôtel-de-Ville, qui sera suivi de la cérémonie officielle à 19 h 15 sur la promenade de la Treille.

Nos débats du 17 mai 2018 sur la motion M-1351 «Stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza» ont suscité des réactions parmi le public qui les a suivis. Le bureau a décidé de traiter à égalité tous les courriers qui nous ont été adressés à ce sujet: ils ont été transmis à l'ensemble des membres de ce Conseil municipal et au Conseil administratif. Il s'agit de la correspondance de M^{me} Nathalie Leppin, à l'administration municipale, de M. Michel Duccini, de M^{me} Meya et de M. Philippe Corthay, ainsi que de M. Richard Pittet.

Nous avons également reçu une lettre de MM. Marc Dalphin et Matteo Campagnolo, pour le Collectif des retraité-e-s involontaires au chômage (CRIC), avec demande de lecture, acceptée par le bureau. (*M^{me} Sophie Courvoisier, secrétaire, lit la lettre.*)

Lecture de la lettre:

Genève, le 31 mai 2018

Concerne: demande de lecture en séance plénière du mardi 5 juin 2018

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Lors des débats budgétaires du 28 mai 2018, un amendement a été proposé par le conseiller municipal Simon Brandt afin de doter la municipalité d'un fonds de compensation pour les fonctionnaires municipaux ayant été «mis de force à la retraite à 62 ans».

Le CRIC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette proposition. En effet, la somme proposée en complément de la prévoyance professionnelle pour les employé-e-s se trouvant dans ladite situation répondait en tous points à la demande faite par notre collectif auprès de votre Conseil. Cela aurait dû trouver une large majorité, vu que l'unanimité de votre Conseil a voulu mettre fin à cette situation en mars 2017 (projet de délibération PRD-117). Cette décision n'étant, cependant, pas rétroactive, plusieurs dizaines d'entre nous restent encore dans la précarité et n'ont d'autre choix que d'aller au chômage ou à l'Hospice général.

Nous ne pouvons ainsi que nous étonner du refus de cette proposition par une majorité du plénum et vous enjoignons de trouver une solution pour les nombreux anciens fonctionnaires touchés par ce défaut, qui n'ont en rien démérité et ne méritent donc pas le dédain dont fait actuellement preuve le Conseil administratif envers eux.

Pour rappel, il y a toujours le projet de délibération PRD-153 en souffrance à la commission des finances. D'après ce que nous savons, cet objet est en attente de son rapport.

Tout en restant à votre disposition et en vous remerciant de nous avoir lus, si possible par la nouvelle présidence, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le collectif:

Marc Dalphin
Matteo Campagnolo

Le président. Je rappelle encore que les objets suivants sont liés: les rapports M-774 A et PRD-10 A; les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les rapports M-1119 A et P-328 A; les résolutions R-221 et R-222.

Enfin, nous souhaitons à notre collègue Lionel Ricou, absent lors de cette session et des suivantes, nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

4. Proposition du Conseil administratif du 16 mai 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 375 000 francs de soutien à la création, répartis ainsi:

- **250 000 francs pour la création d'une nouvelle ligne de subvention: soutien à la création art contemporain;**
- **100 000 francs pour l'augmentation de la ligne de subvention: soutien à la création numérique et pluridisciplinaire;**
- **25 000 francs pour la création d'une nouvelle ligne de subvention: bourses photos documentaires (PR-1298).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2) est applicable à la Ville de Genève. Ce changement a impliqué, notamment, pour le Service culturel (SEC) et son Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) une nouvelle base réglementaire et un nouveau modèle de financement qui se déploie sur les deux axes suivants:

- Une proposition cadre pluriannuelle soumise au Conseil municipal assurant le financement de la commande publique, des acquisitions, des rénovations et de la valorisation de la collection.
- Des lignes budgétaires sous le chapitre 36 permettant de garantir le soutien aux projets et aux manifestations dans le domaine des arts visuels par analogie aux autres domaines artistiques.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté le 20 mars 2018 le projet de délibération PRD-85 permettant ce changement réglementaire et le 10 avril 2018 la première proposition cadre pluriannuelle. Néanmoins, il n'a pas encore voté le budget 2018 de la Ville de Genève, ce qui empêche la mise en œuvre du deuxième axe dont le principe a pourtant été adopté par le plénum. Le non-vote du budget a

pour l'instant eu pour conséquence les suspensions des moyens pour soutenir la création et des commissions d'octroi.

Le présent crédit budgétaire supplémentaire vise à y remédier en menant à terme la réforme de la politique de soutien aux arts visuels et contemporains et la gestion du FMAC et à introduire des lignes de subventions au budget 2018.

Exposé des motifs

Comme déjà évoqué, le changement de modèle comptable harmonisé à MCH2 implique un certain nombre de modifications importantes, impactant la gestion du FMAC, dont les trois principales missions sont la réalisation de projets artistiques dans l'espace public, les acquisitions d'œuvres et l'enrichissement de la collection ainsi que la restauration et la rénovation des œuvres.

L'application de ces nouvelles normes comptables a nécessité une modification du règlement LC 21 253 ainsi qu'une révision du règlement d'application du FMAC LC 21 251, les anciennes bases réglementaires régissant les missions et le fonctionnement du FMAC. Ces modifications ont été soumises et votées par le Conseil municipal le 20 mars 2018. Elles ont notamment pour objectifs de redéfinir le périmètre des missions liées au FMAC, son fonctionnement et son financement, répercutés dans son règlement, étant précisé que le FMAC dépend, depuis 2000, du SEC du département de la culture et du sport (DCS).

Pour mémoire, le SEC a pour missions de soutenir les artistes dans le domaine des arts vivants. Dans le domaine des arts visuels, il gère les subventions nominales et ponctuelles allouées par le Conseil municipal, les bourses, les mises à disposition d'ateliers d'artistes et les résidences, organise des manifestations et gère le FMAC.

Aussi, afin de permettre au FMAC de poursuivre ses missions concernant le financement de la commande publique, des acquisitions, des rénovations et de la valorisation de la collection, le Conseil municipal a voté sur le siège, le 10 avril 2018, la proposition PR-1294 ouvrant un crédit de 2 700 000 francs pour les projets d'art dans l'espace public, pour les acquisitions d'œuvres de la collection du FMAC et pour les rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public pour les années 2018 à 2020. L'urgence résidait dans le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et dans l'attente du vote de cette proposition, le FMAC n'était plus en mesure d'assurer l'entier de ses missions, ne disposant plus des moyens financiers permettant de mener à bien des projets d'art dans l'espace public, de procéder à des acquisitions ainsi qu'à la rénovation des œuvres.

Néanmoins, le soutien aux projets et aux manifestations dans le domaine des arts visuels par analogie aux autres domaines artistiques (deuxième axe du nouveau modèle de financement du FMAC) est interrompu depuis le 1^{er} janvier

2018. En effet, bien que le Conseil administratif ait inscrit au projet de budget 2018 des lignes de subventions pour le soutien aux projets d'artistes, l'absence de son vote par le Conseil municipal a un impact direct sur ces soutiens, entraînant, notamment, la suppression de la commission de préavis et les octrois depuis le 1^{er} janvier 2018. Comme ces lignes sont nouvelles au budget 2018, le DCS ne peut pas s'appuyer sur les douzièmes de l'année précédente.

Cette situation empêche l'administration municipale de mettre en œuvre l'article 2, alinéa 3 de la délibération PRD-85 qui modifie et remplace l'arrêté créant le FMAC de la Ville de Genève stipulant ceci: «Les dépenses de fonctionnement du fonds permettent le soutien aux artistes actifs et actives à Genève par l'acquisition d'œuvres ou des commandes d'œuvres. A cet effet, des lignes de financement spécifiques figurent au budget de fonctionnement de la Ville de Genève».

Les soutiens aux projets sont donc actuellement suspendus dans l'attente du vote du budget. C'est pourquoi le Conseil administratif dépose cette proposition de crédit budgétaire supplémentaire.

Pour rappel, la répartition des montants inscrits dans le projet de budget 2018 (250 000 francs pour le soutien aux projets d'arts visuels, 100 000 francs pour le soutien aux projets pluridisciplinaires et 25 000 francs pour la bourse pour la photographie à caractère documentaire) correspond aux moyens dont disposait le DCS ces cinq dernières années pour ces différentes missions par le biais du compte de bilan du FMAC. L'objectif étant de maintenir les moyens indispensables à une politique historique ambitieuse dans ce domaine.

Cette mise en conformité impacte trois lignes budgétaires, compensée en fin d'année par le Fonds spécial à capital propre du FMAC. Les charges de fonctionnement nouvellement budgétées dans le projet de budget 2018 sont de 375 000 francs en nature 36x sous le centre de coût du SEC.

Estimation des coûts

Le coût pour ces charges de fonctionnement en 2018 est de 375 000 francs en nature 36x; soit 250 000 francs pour le soutien à la création art contemporain, 100 000 francs pour le soutien à la création numérique et pluridisciplinaire, 25 000 francs pour une bourse en faveur d'un projet photographique à caractère documentaire (bourses photos documentaires).

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le SEC.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 375 000 francs destiné au soutien à la création, à savoir:

- 250 000 francs pour la création d'une nouvelle ligne de subvention: soutien à la création art contemporain,
- 100 000 francs pour l'augmentation de la ligne de subvention: soutien à la création numérique et pluridisciplinaire,
- 25 000 francs pour la création d'une nouvelle ligne de subvention: bourses photos documentaires.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2018 sur le groupe de compte 36x du centre de coût 31060099 «Service culturel» (SEC).

La proposition est retirée par ses auteurs.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 17 février 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek et Ariane Arlotti: «La Ville de Genève ne veut pas subventionner le dumping salarial» (R-129 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cette résolution a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie le 14 mars 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, pour l'étude de cette résolution. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que je remercie pour son travail.

Rappel de la résolution

Considérant:

- que le nouveau statut du personnel de la fonction publique municipale est actuellement présenté et discuté au sein de la commission des finances;
- que la Ville subventionne de manière importante un certain nombre de fondations et d'associations dans divers champs d'importance sociale, culturelle, etc.;
- que la Ville demande aux sous-traitants qu'elle emploie un respect strict des conventions collectives de travail, sur lesquelles l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) fournit tous les renseignements nécessaires;
- que les conditions de travail ou le statut du personnel de grandes institutions subventionnées – plus de dix salarié-e-s – sont calqués sur le statut de la fonction publique municipale (Grand Théâtre, crèches, ludothèques, etc.);
- que les changements de forme juridique de certaines institutions sont trop souvent un prétexte à «justifier» la détérioration des conditions de travail;
- que la Ville ne doit pas subventionner des pratiques de dumping salarial,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire respecter les mesures suivantes:

- les modifications de statuts du personnel des entités subventionnées de manière exclusive ou prépondérante par la Ville de Genève ne peuvent pas être validées avant l'adoption définitive du nouveau statut du personnel de la fonction publique municipale, auquel les employés des institutions subventionnées sont soumis par analogie;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2554.

- les modifications de statuts des fondations, associations et autres institutions subventionnées de manière exclusive ou prépondérante par la Ville de Genève, quelle que soit la forme juridique de leur constitution, doivent être soumises et approuvées par le Conseil municipal de la Ville de Genève qui vote les budgets.

Séance du 14 mars 2012

Audition de M^{me} Salika Wenger, résolutionnaire

M^{me} Wenger signale que le sujet de la résolution est le même que celui traité la veille dans la motion M-897 intitulée «De subventions en fondations?...» et qu'il n'a plus vraiment lieu d'être, à une petite nuance près: c'est qu'elle proposerait d'ajouter une invite demandant à la Ville de ne pas recourir à l'économie sociale et solidaire, qui leur paraît être une forme de dumping salarial. Elle précise que la première invite est remplie et qu'elle a déjà été discutée la veille. Elle propose de retirer cette résolution et annonce qu'une nouvelle résolution sur le dumping salarial sera déposée.

Un commissaire rappelle que cet objet a été renvoyé en commission et qu'il ne peut plus être retiré. Elle propose de joindre cet objet avec la motion M-897.

Un commissaire pense qu'il vaudrait mieux la mettre dans le train des brefs rapports concernant les objets caducs et propose que les membres du Bureau examinent l'idée d'introduire la possibilité pour les motionnaires de retirer un objet en tout temps, en prévoyant qu'il puisse être repris par d'autres, parce qu'il est absurde de faire des rapports sur des objets caducs.

Un commissaire déclare qu'il est d'accord avec cette proposition, mais il demande comment M^{me} Wenger pense mettre en œuvre une approbation du Conseil municipal dans ces institutions. Elle lui répond que les partis ont des représentants dans ces conseils de fondations, associations ou autres institutions.

Ce commissaire réplique que certaines fondations, comme la Fondetec, ont décidé qu'elles n'étaient plus attachées au statut municipal du personnel ou qu'elles ne suivront pas les augmentations des jetons de présence. Il précise que suite à l'augmentation des jetons de présence, ces fondations auraient pu l'appliquer, mais que ce n'est pas le cas partout.

Un commissaire rappelle que cet objet vient d'être retiré et qu'il n'est pas opportun de continuer à en parler. Il propose de poser cette question lors de la prochaine audition de la Fondetec.

La résolution est retirée par ses auteurs.

6. Allocution du président sortant.

Le président. Monsieur le maire, Madame la vice-présidente du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens de Genève qui suivez nos débats,

Voilà une année, alors que ce Conseil municipal m'avait fait l'honneur de m'élire président, j'avais – je l'avoue – certaines ambitions. La plus grande d'entre elles, sans doute, était de parvenir à la maîtrise d'un ordre du jour pléthorique. Mon prédécesseur Rémy Burri le déplorait l'an passé en évoquant les 216 points qui y figuraient. Je dois à mon tour constater que, ce soir, pour la même séance de début d'année législative, nous en sommes à 231 points. *Fatalitas fatalitatis!*

Et pourtant des propositions vous ont été faites: le projet de délibération PRD-146 préconisait un débat simplifié pour les objets ayant obtenu l'unanimité des membres présents d'une commission, à l'instar de ce qui se passe au Grand Conseil lors de la séance consacrée aux Extraits – cela nous aurait permis de gagner du temps. Le projet de délibération PRD-148 préconisait, lui, la diminution du temps de parole pour les questions orales. Propositions refusées toutes les deux.

Force est de constater que le Conseil municipal de la Ville de Genève, organe délibératif par excellence, aime, adore, chérit la délibération... Il peut s'y complaire pendant des heures, des nuits, des séances et des séances entières.

C'est que, au-delà des clivages entre la droite et la gauche, je reconnais le plaisir que nous avons à nous retrouver tous les mois dans cette salle et les nombreux liens qui s'y tissent et s'y entretiennent. Face à tous ces bruissements d'amitié, de connivence et de complicité qui naissent et se reproduisent parmi l'assemblée, il est souvent difficile d'obtenir le silence (*brouhaha*) – d'obtenir le silence, disais-je... d'obtenir le silence, répétais-je... N'est-ce pas, Mesdames et Messieurs? – le silence favorable à l'écoute des orateurs. Le silence absolu? Impossible! J'ai essayé, je n'ai pas pu. Et pourtant, c'est un professionnel de la discipline qui vous parle, puisque, comme vous le savez, je fus, dans le passé, enseignant, doyen et directeur d'école. Mais, au Conseil municipal, pas moyen de brandir la menace de la dissertation ou des heures de retenue pour obtenir le calme... Je formule donc tous mes vœux de réussite à mon successeur.

Cette année de présidence fut assez spéciale. Les élections des mois de mai et de juin ne sont certainement pas étrangères à l'ambiance et au tempo qui a caractérisé, voire freiné nos travaux. J'aimerais remercier particulièrement les membres du bureau et le Service du Conseil municipal qui nous ont permis d'organiser nos séances plénières.

Je parlais d'une année particulière. On l'appelle communément «l'année des hannetons». Sont-ce les hannetons qui ont entraîné notre cher maire Rémy Pagani dans l'édition de cette malheureuse brochure se rapportant aux votations sur les coupes budgétaires (*exclamations*), désavouée par la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice? (*Remarque.*) Sont-ce les hannetons qui ont poussé notre deuxième vice-président à démissionner du Mouvement citoyens genevois et à vouloir conserver sa place au bureau après qu'un nouveau parti eut pointé le bout de son nez?

Ce qui est sûr, c'est que votre bureau a su conserver le cap et prendre les justes décisions, que ce soit pour ce type de problèmes ou d'autres, que je n'évoquerai pas en ce jour de fête et d'élections.

La saga s'est terminée le lundi 28 mai 2018 par le vote d'un budget, qui a été repoussé jusqu'au dernier moment. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce vote du 28 mai, obtenu au petit matin du 29 mai après six heures et quarante-cinq minutes de débat, est venu corroborer, en cette année de présidence, ma conviction que l'on peut travailler de façon plus efficace et concentrée, tout en permettant aux partis d'émettre leur avis et de confirmer leurs positions. Merci, chers collègues, de m'avoir permis de jouer cet exercice budgétaire, sans lequel ma mission n'aurait pas été complètement achevée.

Avec les membres du bureau, nous avons répondu, dans la mesure de nos disponibilités, à plus de 130 invitations qui nous étaient directement adressées, découvrant à travers elles non seulement le riche tissu des organisations internationales, des ambassades ou des consulats, et l'importance accordée à la Ville de Genève, symbole de paix dans le monde, mais aussi le foisonnement des associations de notre canton et l'implication remarquable des milliers de bénévoles qui les animent et qui font vraiment l'esprit de Genève.

Je ne saurais terminer mon allocution sans des remerciements chaleureux à M^{me} Marie-Christine Cabussat et à la remarquable équipe qui compose le Service du Conseil municipal et qui assure le bon fonctionnement de notre institution. J'ai une pensée particulière pour M. Ramzi Touma, adjoint de la cheffe de service et mémorialiste, fidèle gardien du temple, qui m'a accompagné chaque mois de son fil rouge, et qui nous quittera à la fin d'août pour de nouveaux horizons professionnels. Merci, cher Ramzi, de m'avoir appris que seul le règlement du Conseil municipal permet au président d'échapper à la mêlée. Merci pour votre sérieux et votre rigueur dans l'application de nos règles et tous nos vœux pour vos futurs projets.

Enfin, je remercie les journalistes de la presse quotidienne, qui ont le courage de participer régulièrement à nos longues soirées (*applaudissements*) et d'en faire le compte rendu, ainsi que ceux de la télévision Léman Bleu, qui jouent un rôle fondamental dans la transmission directe de nos débats et des émissions qui les

précèdent ou qui les suivent. Ils contribuent activement à faire vivre auprès des citoyens le débat démocratique, que nous avons à cœur de préserver.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, merci de tout ce que vous m'avez apporté, dans le calme comme dans la tempête! Pour paraphraser Jean d'Ormesson, «je dirai malgré tout que cette année fut belle».

Vive la République, vive Genève!

(Applaudissements debout. Un don d'honneur est remis au président par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

Le président. Le trophée du président! Je vous remercie de ces chaleureux applaudissements qui me vont droit au cœur. Merci à tous et j'aimerais, en votre nom et en celui du Service du Conseil municipal, remettre un cadeau à M. Touma, qu'on peut applaudir. *(Applaudissements.)*

Nous poursuivons avec le seul point de l'ordre du jour qui me concerne encore.

7. Election du président ou de la présidente, qui entre immédiatement en charge.

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer un candidat.

M. Pierre Scherb (UDC). Selon une tradition fort ancienne du Conseil municipal de la Ville de Genève, le premier vice-président est immédiatement appelé, à la fin de son mandat, à suivre son prédécesseur à la présidence du Conseil municipal. Je ne prolongerai donc pas le suspense quant au nom de notre candidat et vous le présente immédiatement.

Mesdames et Messieurs, Eric Bertinat vous est connu comme l'un des politiciens les plus accomplis de Genève. Elu au Grand Conseil avant même d'avoir 30 ans, il a vite démontré qu'il avait la politique dans le sang. Depuis 2011, il a également intégré le Conseil municipal. Il s'y est tellement plu qu'il lui a donné la préférence en démissionnant du Grand Conseil en 2013.

Grâce à son expérience, Eric Bertinat a pu faire bénéficier de ses compétences plusieurs commissions importantes, dont je me borne à mentionner la seule

commission des finances. Il a présidé la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC). A la fin de cette année de présidence, une seule question s'est posée: quand Eric Bertinat reprendrait-il la présidence du Conseil municipal? Or, ce moment tant attendu est enfin arrivé.

Si vous êtes aujourd'hui du même avis que les commissaires de la CSDOMIC de l'époque, ce d'autant plus que vous avez pu voir Eric Bertinat à l'œuvre pendant l'année écoulée et que vous aurez remarqué que cet homme aux convictions politiques fortes sait en faire abstraction lorsqu'il s'agit de trouver un consensus ou la juste mesure, je vous recommande de l'élire à la présidence du Conseil municipal à une large majorité ou, mieux encore, pourquoï pas, à l'unanimité.

Le président. La parole n'étant pas demandée par d'autres groupes, M. Eric Bertinat est le seul candidat annoncé. L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Je désigne sept scrutateurs, un par parti: M^{me} et MM. Pascal Altenbach, Jean-Philippe Haas, Ahmed Jama, Antoine Maulini, Léonard Montavon, Helena Rigotti et Tobias Schnebli. Les secrétaires encore en fonction, M^{mes} et M. Sophie Courvoisier, Hélène Ecuyer, Amar Madani, Martine Sumi et Marie-Pierre Theubet, sont chargés de contrôler la distribution et le dépouillement des bulletins.

Les conseillers municipaux doivent se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin et ils ne peuvent inscrire qu'un seul nom. En vertu du nouveau règlement, je demande aux huissiers, non aux scrutateurs, de distribuer les bulletins portant le numéro 1.

Il a été distribué 73 bulletins. Je demande aux huissiers de les recueillir. Les conseillers municipaux sont priés de rester à leur place.

Le scrutin est clos. J'invite les scrutateurs à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires les y accompagnent et contrôlent l'opération.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	72
Bulletins blancs:	15

Bulletins nuls:	10
Bulletins à soustraire:	25
Bulletins valables:	47
Majorité absolue:	24

Le président. Est élu: M. Eric Bertinat (UDC) avec 47 voix. (*Applaudissements debout.*) Je lui remets l'insigne de président, qui ne le quittera plus désormais.

(M. Eric Bertinat prend sa place au perchoir.)

8. Election:

a) du premier vice-président ou de la première vice-présidente;

Le président. Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier infiniment pour la confiance que vous m'avez témoignée. Vous aurez droit au traditionnel discours dans quelques instants mais, auparavant, nous continuons à élire les membres du bureau.

Les secrétaires et scrutateurs qui ont fonctionné pour l'élection du président officient à nouveau pour cette élection. Celle-ci a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je donne la parole aux chefs de groupe, qui annoncent leur candidat ou leur candidate, en commençant par M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Toutes mes félicitations pour votre brillante élection! J'en profite pour vous présenter, au nom des Verts, la candidature de M^{me} Marie-Pierre Theubet à la première vice-présidence. Je suis persuadé qu'elle vous secondera avec beaucoup de brio, d'autant plus que M^{me} Theubet est l'une des conseillères municipales les plus expérimentées et compétentes de notre Conseil municipal. Elle préside et a présidé la commission des arts et de la culture, elle a été membre de la commission des finances deux fois, je crois, ainsi que de la commission des naturalisations et de la commission du règlement. Bref, dix ans passés au sein de notre Conseil.

De plus, Mesdames et Messieurs, vous la connaissez tous et toutes: outre son sens de l'humour, du contact et de la fête, ce qui n'est pas la sous-estimer, Marie-Pierre Theubet a une bonne connaissance de notre institution. C'est donc l'une des meilleures prétendantes à ce poste cette année et je vous demande de réserver un bon accueil à sa candidature.

Le président. Pour la première vice-présidence, M^{me} Marie-Pierre Theubet est donc la seule candidate.

Je rappelle que les conseillères et conseillers municipaux doivent se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin et je prie les huissiers de distribuer les bulletins portant le numéro 2.

Septante-cinq bulletins ont été distribués. Je demande aux huissiers de les recueillir. Les conseillers municipaux sont priés de rester à leur place.

Je déclare le scrutin clos et j'invite les scrutateurs à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires, à l'exception de M^{me} Theubet, qui est candidate, les y accompagnent et contrôlent l'opération.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	75
Bulletins retrouvés:	75
Bulletins blancs:	9
Bulletins nuls:	6
Bulletins à soustraire:	15
Bulletins valables:	60
Majorité absolue:	31

Le président. Est élue: M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve) avec 60 voix. Je félicite M^{me} Theubet pour sa brillante élection et je l'invite à rejoindre sa place au perchoir. *(Applaudissements debout.)*

b) du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente.

Le président. Les secrétaires et scrutateurs qui ont fonctionné pour les élections précédentes officient à nouveau. L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je donne la parole aux chefs de groupe qui annoncent leur candidat ou leur candidate. A M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président, et félicitations pour votre élection.

Le Mouvement citoyens genevois a l'honneur de présenter M. Amar Madani à la deuxième vice-présidence. M. Madani siège déjà au bureau depuis quelques mois. Il est diplômé de l'Institut des hautes études internationales et du développement et, après un passage de trois ans dans une entreprise internationale, il travaille maintenant à la Poste. A la suite du transfert des ressources humaines à Lausanne, il est resté à Genève.

Il est par ailleurs membre du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, où il siège au bureau en tant que trésorier. Il y est très actif dans la remise sur les rails du Théâtre Saint-Gervais, qui a connu quelques turbulences, réglées à l'interne grâce au travail du conseil de fondation.

Mesdames et Messieurs, je recommande vivement à vos suffrages M. Amar Madani, qui représentera dignement le Conseil municipal. Je vous remercie par avance.

M^{me} Albane Schlechten (S). Au nom du groupe socialiste, j'adresse toutes mes félicitations à M^{me} la première vice-présidente.

Ce soir, notre groupe propose à la deuxième vice-présidence M^{me} Martine Sumi, qui le représente dignement au bureau depuis un certain nombre d'années. Elle est très présente lors des événements officiels de la Ville de Genève. Elle aime aller à la rencontre des gens et remonter la température et les avis qu'elle récolte autour d'elle. C'est déjà un pilier de ce bureau et de cette institution qu'est la présidence du Conseil municipal.

Martine est aussi une commissaire assidue aux finances, ainsi qu'à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Dans ce cadre, comme au sein de notre groupe, elle fait preuve de beaucoup de camaraderie et de solidarité. Toujours présente dès qu'elle le peut, elle possède un esprit d'équipe très fort, ce

que tous et toutes lui reconnaissent dans cette salle. Martine s'engage également beaucoup dans son travail au tribunal. En cela, Monsieur le président et Madame la première vice-présidente, elle saura manier le marteau, mais avec force, douceur et conviction.

Je vous engage donc, Mesdames et Messieurs, à ne pas vous passer de ses compétences pour l'année qui vient. Et comme nous parlerons plus tard ce soir de la mixité de cette présidence, pourquoi ne pas commencer en élisant deux femmes à la vice-présidence?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je salue la présence à la tribune de M. Roberto Brogini, ancien président de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (HP). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je propose ma candidature au poste de deuxième vice-président. Rien dans le règlement du Conseil municipal ne l'empêche. Comme vous le savez, j'ai fait mon parcours au bureau, en passant par le poste de secrétaire jusqu'à celui de deuxième vice-président que je quitte aujourd'hui, poste sollicité par la gauche qui devrait normalement laisser son tour au Mouvement citoyens genevois. Cependant, comme j'estime aujourd'hui que le Mouvement citoyens genevois ne représente plus la droite comme il le devrait, je pense être en mesure de le faire, pour cette droite qui doit rester unie. Mesdames et Messieurs de la droite, je vous invite à soutenir ma candidature. (*Remarques et exclamations.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle le nom des trois candidats annoncés pour cette deuxième vice-présidence: M. Amar Madani, M^{me} Martine Sumi et M. Pascal Spuhler.

Je rappelle que les conseillères et conseillers municipaux doivent se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin et qu'ils ne peuvent y inscrire qu'un seul nom. Je demande aux huissiers de distribuer les bulletins portant le numéro 3.

Septante-quatre bulletins ont été distribués. Je prie les huissiers de les récolter.

Je déclare le scrutin clos. J'invite les scrutateurs à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires, à l'exception de M^{me} Sumi et de M. Madani, qui sont candidats, les y accompagnent pour contrôler l'opération.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Désignation des membres des commissions permanentes

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	73
Bulletins blancs:	1
Bulletins nuls:	0
Bulletins à soustraire:	1
Bulletins valables:	72
Majorité absolue:	37

Le président. Est élue: M^{me} Martine Sumi (S) avec 39 voix. Ont obtenu des voix: MM. Amar Madani (MCG), 18 voix, et Pascal Spuhler (HP), 15 voix. Je félicite M^{me} Sumi pour son élection à la deuxième vice-présidence. (*Applaudissements debout.*)

9. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Ariane Arlotti (EàG), Marie Barbey-Chappuis (DC), Eric Bertinat (UDC), Pierre de Boccard (LR), Jannick Frigenti Empana (S), Corinne Goehner-da Cruz (S), Ahmed Jama (S), Ulrich Jotterand (S), Danièle Magnin (MCG), Léonard Montavon (DC), Daniel-Dany Pastore (MCG), Nicolas Ramseier (LR), Vincent Schaller (LR), Brigitte Studer (EàG), Delphine Wuest (Ve).

10. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Ariane Arlotti (EàG), Fabienne Beaud (DC), Alia Chaker Mangeat (DC), Emmanuel Deonna (S), Guy Dossan (LR), Pascal Holenweg (S), Ulrich Jotterand (S), Christina Kitsos (S), Florence Kraft-Babel (LR), Amar Madani (MCG), Antoine Maulini (Ve), Yasmine Menétrey (MCG), Michèle Rouillet (LR), Gazi Sahin (EàG), Pierre Scherb (UDC).

11. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Pascal Altenbach (UDC), Régis de Battista (S), Alia Chaker Mangeat (DC), Laurence Corpataux (Ve), Sami Gashi (DC), Ahmed Jama (S), Christina Kitsos (S), Amar Madani (MCG), Georges Martinoli (LR), Yasmine Menétréy (MCG), Nicolas Ramseier (LR), Patricia Richard (LR), Gazi Sahin (EàG), Brigitte Studer (EàG), Martine Sumi (S).

12. Désignation des 15 membres de la commission des finances.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Jean-Luc von Arx (DC), Simon Brandt (LR), Rémy Burri (LR), Anne Carron (DC), Alfonso Gomez (Ve), Jean-Philippe Haas (MCG), François Mireval (S), Jacques Pagan (UDC), Maria Pérez (EàG), Patricia Richard (LR), Maria Vittoria Romano (S), Albane Schlechten (S), Tobias Schnebli (EàG), Daniel Sormanni (MCG), Martine Sumi (S).

13. Désignation des 15 membres de la commission du logement.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Taimoor Aliassi (S), Olga Baranova (S), Jean-Pascal Cattin (MCG), Renate Cornu (LR), Annick Ecuyer (EàG), Morten Gisselbaek (EàG), Olivier Gurtner (S), Uzma Khamis Vannini (Ve), Christiane Leuenberger-Ducret (S), Lionel Ricou (DC), Souheil Sayegh (DC), Vincent Schaller (LR), Daniel Sormanni (MCG), Olivier Wasmer (LR), Jean Zahno (UDC).

14. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Anne Carron (DC), Sophie Courvoisier (LR), Hélène Ecuyer (EàG), Sami Gashi (DC), Amanda Gavilanes (S), Corinne Goehner-da Cruz (S), Jean-Philippe Haas (MCG), Didier Lyon (UDC), Georges Martinoli (LR), François Mireval (S), Sara Petraglio (S),

Désignation des membres des commissions permanentes

Hanumsha Qerkini (Ve), Helena Rigotti (LR), Brigitte Studer (EàG), Thomas Zogg (MCG).

15. Désignation des 15 membres de la commission du règlement.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin (MCG), Renate Cornu (LR), Emmanuel Deonna (S), Annick Ecuyer (EàG), Hélène Ecuyer (EàG), Amanda Gavilanes (S), Pascal Holenweg (S), Uzma Khamis Vannini (Ve), Florence Kraft-Babel (LR), Jean-Charles Lathion (DC), Christiane Leuenberger-Ducret (S), Yasmine Menétrey (MCG), Léonard Montavon (DC), Olivier Wasmer (LR).

16. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Omar Azzabi (Ve), Olga Baranova (S), Fabienne Beaud (DC), Jean-Pascal Cattin (MCG), Sophie Courvoisier (LR), Annick Ecuyer (EàG), Hélène Ecuyer (EàG), Amanda Gavilanes (S), Ulrich Jotterand (S), Jean-Charles Lathion (DC), Christiane Leuenberger-Ducret (S), Didier Lyon (UDC), Michel Nargi (LR), Helena Rigotti (LR), Thomas Zogg (MCG).

17. Désignation des 15 membres de la commission des sports.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Pierre de Boccard (LR), Simon Brandt (LR), Maria Casares (S), Emmanuel Deonna (S), Morten Gisselbaek (EàG), Jean-Philippe Haas (MCG), Alain de Kalbermatten (DC), Florence Kraft-Babel (LR), Laurent Leisi (MCG), Antoine Maulini (Ve), Sara Petraglio (S), Souheil Sayegh (DC), Albane Schlechten (S), Tobias Schnebli (EàG), Jean Zahno (UDC).

18. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions.

La commission est composée de: M^{mes} et MM. Taimoor Aliassi (S), Ariane Arlotti (EàG), Marie Barbey-Chappuis (DC), Régis de Battista (S), Guy Dossan (LR), Jannick Frigenti Empana (S), Morten Gisselbaek (EàG), Olivier Gurtner (S), Alain de Kalbermatten (DC), Laurent Leisi (MCG), Michel Nargi (LR), Daniel-Dany Pastore (MCG), Michèle Rouillet (LR), Pierre Scherb (UDC), Marie-Pierre Theubet (Ve).

19. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

20. Interpellations.

Néant.

21. Questions écrites.

Néant.

Le président. J'interromps là notre séance et je vous donne rendez-vous dans la cour de l'Hôtel de Ville pour écouter l'Ondine genevoise.

Séance levée à 18 h 45.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2
2. Communications du Conseil administratif	2
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2
4. Proposition du Conseil administratif du 16 mai 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 375 000 francs de soutien à la création, répartis ainsi: – 250 000 francs pour la création d'une nouvelle ligne de subvention: soutien à la création art contemporain; – 100 000 francs pour l'augmentation de la ligne de subvention: soutien à la création numérique et pluridisciplinaire; – 25 000 francs pour la création d'une nouvelle ligne de subvention: bourses photos documentaires (PR-1298)	11
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 17 février 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek et Ariane Arlotti: «La Ville de Genève ne veut pas subventionner le dumping salarial» (R-129 A)	15
6. Allocution du président sortant	17
7. Election du président ou de la présidente, qui entre immédiatement en charge	19
8. Election: a) du premier vice-président ou de la première vice-présidente	21
b) du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente	23
9. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement	25
10. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture	25
11. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse	26

12. Désignation des 15 membres de la commission des finances	26
13. Désignation des 15 membres de la commission du logement	26
14. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions	26
15. Désignation des 15 membres de la commission du règlement	27
16. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication	27
17. Désignation des 15 membres de la commission des sports	27
18. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions	28
19. Propositions des conseillers municipaux	28
20. Interpellations	28
21. Questions écrites	28

Le mémorialiste:
Ramzi Touma